



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

vente

Question écrite n° 68788

Texte de la question

M. Jean Tiberi attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur au sujet du sanglant fait divers qui s'est déroulé dans la rue à Tours la semaine dernière, au cours duquel de nombreuses personnes ont été tuées ou blessées, et qui a fait s'interroger un grand nombre de nos concitoyens sur l'opportunité, dans un objectif de prévention d'une nouvelle tragédie de ce type, d'un véritable contrôle de la vente d'armes à feu en France. Dans cette optique, un fichier central des armes à feu paraît nécessaire. Il demande au Gouvernement si celui-ci envisage la mise en place d'un tel fichier.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre de l'intérieur sur la nécessité d'un meilleur exercice du contrôle administratif de la vente des armes à feu, notamment par la mise en place d'un fichier central des armes à feu. Le ministère de l'intérieur travaille à la création d'un fichier de cette nature, dans le cadre d'un projet dénommé AGRIPPA. Une première phase d'étude s'est achevée en octobre 2000. Le dossier de consultation destiné aux soumissionnaires de ce marché est en cours d'achèvement. La publication de l'appel d'offres devrait intervenir avant la fin de cette année ou au tout début de l'année 2002. Par ailleurs, la réglementation des armes à feu est sensiblement renforcée par les dispositions du chapitre II de la loi 2001-1062 du 15 novembre 2001 relative à la sécurité quotidienne. Ces nouvelles mesures permettent un contrôle accru du commerce des armes et des locaux dans lesquels il s'exerce, des ventes par correspondance et des transactions entre particuliers. De surcroît, il est institué une procédure qui rend désormais possible la saisie d'une arme à titre préventif, quelle que soit sa catégorie, lorsque le comportement ou l'état de santé de son détenteur présente un danger grave et immédiat, ainsi que l'interdiction pour ce dernier d'acquérir et de détenir une arme.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68788

Rubrique : Armes

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 novembre 2001, page 6432

Réponse publiée le : 24 décembre 2001, page 7458